

Zeitschrift: Dissonance
Herausgeber: Association suisse des musiciens
Band: - (2001)
Heft: 67

Vorwort: Adieux, changements et débuts à Dissonance
Autor: Brotbeck, Roman / Bräm, Thüning

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ADIEUX, CHANGEMENTS ET DÉBUTS À *DISSONANCE*

EDITORIAL I

Roman Brotbeck, Président de l'Association suisse des musiciens

C'est à un double titre que le présent numéro de *Dissonance* inaugure une nouvelle ère.

Christoph Keller, qui était à la tête de la revue depuis 1984, a quitté son poste à la fin de l'an dernier. Ses prestations peuvent être qualifiées d'historiques. A une époque où l'univers des médias changeait de fond en comble, et où tant la presse quotidienne que les médias électroniques «boulevardisaient» leur offre de mois en mois, Christoph Keller a maintenu la ligne exigeante et critique de la revue. A mainte reprise, il a eu l'audace de publier des articles provocants, qui ont valu bien des fâcheries à l'éditeur. L'examen de la politique musicale des fascistes a déclenché une foule de discussions, surtout quand il touchait des musiciens suisses. Aujourd'hui, après le rapport Bergier et la découverte de la politique des banques sous le III^e Reich, nous pouvons être fiers que l'Association suisse des musiciens (ASM) ait déjà fait son examen de conscience grâce à sa revue.

Christoph Keller était aussi le garant d'une langue impeccable et d'une édition remarquablement exempte de fautes d'impression. Le respect de la langue est pour lui un impératif moral, presque autant que pour Karl Kraus. D'ailleurs le mordant de sa plume était devenu aussi proverbial que celui du satiriste autrichien. Au nom de l'ASM, je remercie chaleureusement Christoph Keller de son engagement sans faille et de sa persévérance exemplaire.

En 1996, alors que la situation financière de l'association était critique, le Comité de l'ASM a décidé non seulement de poursuivre l'édition de *Dissonance*, mais encore d'en faire une de ses priorités. C'est pourquoi ce secteur n'a pas donné lieu à des économies, mais à des investissements. La nouvelle présentation a été élaborée et, en depuis août 1998, *Dissonance* paraît en deux versions, française et allemande. L'éditeur était conscient qu'il ne tiendrait pas longtemps le coup (et le coût) de cette double parution. C'est pourquoi nous avons cherché des partenaires qui s'intéressent à collaborer activement avec la revue, sans en compromettre pour autant le niveau ni en atténuer la ligne critique. L'ASM a trouvé ces partenaires dans les conservatoires supérieurs de musique de Suisse. Dès le début de l'année, le Conseil de la recherche de ces établissements est donc devenu coéditeur de *Dissonance*. Les conservatoires supérieurs engagés dans le projet sont ceux de Bâle, Berne-Bienne, Genève, Lausanne, Lugano, Lucerne et Winterthur-Zurich. *Dissonance* publiera donc désormais des travaux de recherche issus de ces établissements.

Les nouveaux coéditeurs ont décidé en outre une extension supplémentaire: dès maintenant, *Dissonance* paraît tous les deux mois, soit six fois par an (février, avril, juin, août, octobre et décembre). Le tirage de la revue passe de deux à cinq mille. Cette augmentation et le resserrement du rythme de parution devraient donner de meilleures chances à la revue sur le marché des annonces. Les éditeurs espèrent qu'ainsi son taux d'autofinancement s'améliorera à moyen terme.

Le Comité de l'ASM se réjouit de la nouvelle collaboration avec les conservatoires supérieurs de musique et en attend un élargissement des sujets et des problèmes abordés. Il remercie la rédaction de sa grande disponibilité pendant toute l'étude du projet. Il dit enfin sa gratitude aux institutions qui ont toujours manifesté leur soutien à *Dissonance* et ont assuré jusqu'ici sa survie financière, notamment Pro Helvetia et la Fondation SUISA pour la musique. L'exemple de *Dissonance* montre que, dans le domaine culturel, un soutien de longue haleine finit par porter ses fruits.

La fin de l'an 2000 a vu aussi le départ du responsable, depuis deux ans, de l'édition française, *Philippe Albèra*, qui avait suscité et rédigé maint article en langue française. Lui aussi a droit à la reconnaissance de l'éditeur pour son travail exigeant. Son poste est occupé provisoirement par *Jacques Nicola*. Pour succéder à Christoph Keller, une délégation du Comité de l'ASM et du Conseil de la recherche des conservatoires supérieurs de musique a nommé *Michael Eidenbenz*, critique musical au *Tages-Anzeiger* et organiste. Michael Eidenbenz assumera la rédaction de *Dissonance* avec Patrick Müller, directeur du *Collegium novum* de Zurich. Nous leur souhaitons la main heureuse et la réussite dans une tâche où les attend une foule de nouveaux défis.

EDITORIAL II

Thüring Bräm, président du Conseil pour la recherche des Hautes écoles suisses de musique

Le présent numéro mentionne pour la première fois le Conseil de la recherche des conservatoires supérieurs de musique de Suisse comme coéditeur de *Dissonance*. La coopération avec l'Association suisse des musiciens est le fruit d'une longue période de discussion et de réflexion sur la manière dont la recherche allait s'organiser dans les conservatoires supérieurs de musique et sous quelle forme les résultats en seraient publiés. Les débats ont abouti à la création d'un Conseil de la recherche et d'un Bureau de coordination. On peut considérer que la première étape remonte à un rapport du Conseil suisse de la science (FER 177), publié en 1997, rapport qui résumait les conclusions d'un groupe de travail que je présidais sur «La recherche et le développement dans les futurs conservatoires supérieurs de musique de Suisse». Les membres de ce groupe de travail avaient été choisis *ad hoc*, en fonction de leur spécialité, et représentaient les milieux de la musicologie, de la psychologie et de la pédagogie musicale, des interprètes, des compositeurs, des techniciens du son, des médias et de la critique musicale. Les principales questions abordées étaient:

- que signifie «faire de la recherche» dans un conservatoire supérieur de musique?
- dans quels domaines les connaissances d'un interprète peuvent-elles rendre service dans la recherche?
- quel genre de recherche peut-il être un complément utile des branches pratiques enseignées dans les conservatoires supérieurs de musique?
- quel type de recherche serait-il susceptible d'enrichir la vie musicale?

Ces questions ont soulevé des débats parfois vifs sur le sens (et l'absurdité) de l'obligation de pratiquer la recherche dans les conservatoires supérieurs de musique et des beaux-arts, obligation qui s'est imposée dans plusieurs pays d'Europe depuis une vingtaine d'années, mais sans définition claire. On ne saurait attendre de réponse définitive de la part de notre groupe, mais la discussion a tout de même servi à mieux cerner les problèmes. Dans le chapitre 12 du rapport FER (voir ci-dessus), nous avons essayé d'établir une classification des domaines de recherche qui pourrait montrer la voie pour l'avenir. Le point crucial qu'il faut admettre, c'est que la recherche fondamentale et la recherche appliquée doivent se compléter de façon souple. En ce qui concerne la marche à suivre dans la pratique, le groupe de travail a reconnu que, pour que les conservatoires supérieurs de musique poursuivent des travaux de recherche, il importait d'abord d'encourager la curiosité des étudiants et des enseignants, et de leur permettre de réaliser des projets. La devise adoptée est donc: commençons par réaliser des projets, la théorie suivra. Avant d'élucider les questions posées plus haut, il nous faut passer par une phase expérimentale, qui nous montre ce qui existe comme idées et comme projets. Les formalités

administratives doivent être réduites au maximum, de sorte que les frais d'organisation restent raisonnables par rapport au travail effectif de recherche. Comme la plupart des conservatoires supérieurs de musique ne disposent pas des infrastructures et des méthodes de recherche nécessaires, à quelques exceptions près, il est indispensable qu'elles collaborent avec des partenaires. Selon les sujets abordés, on songe ici à des partenariats au sein même du réseau des universités et des hautes écoles spécialisées, ou alors à des partenariats avec les milieux économiques et les collectivités publiques. Les recherches se dérouleront dans tous les conservatoires supérieurs de musique, mais seront coordonnées sur le plan suisse pour que les projets soient connus de tous et que les activités entreprises puissent aussi être diffusées au niveau international. Toutes ces considérations ont abouti finalement à la fondation du Conseil de la recherche des conservatoires supérieurs de musique de Suisse (FORA). Selon les statuts adoptés à la séance de fondation du 20 septembre 2000, à Berne, sa tâche sera de «favoriser la mise en place et le développement de la recherche musicale dans les conservatoires supérieurs de musique de Suisse». Il est chargé en outre de coordonner les contacts avec la Confédération. Dans le domaine de la recherche et sous le titre DO-RE (*Do research*), la Confédération a en effet alloué un crédit d'encouragement de deux ans (jusqu'en automne 2001, dernier délai de candidature: début mai 2001) aux hautes écoles spécialisées relevant des cantons, crédit qui est également ouvert aux conservatoires supérieurs de musique. Une commission évalue les candidatures et distribue les fonds (secrétariat DO-RE, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Effingerstr.27 3003 Berne, E-Mail: Annette.Kull@bbt.admin.ch). Un rapport sera rédigé à fin 2001 pour présenter les résultats et en tirer les conclusions pour l'avenir. Le Conseil de la recherche se compose de représentants des directions des établissements, des responsables de la recherche dans les conservatoires supérieurs de musique et de personnalités issues des milieux musicologiques. Le Bureau de coordination est censé fournir de l'aide grâce à sa connaissance des procédures administratives et matérielles concernant l'obtention de crédits de recherche, ainsi qu'en matière de publication des résultats des travaux. C'est pourquoi il collaborera désormais directement avec *Dissonance*, où seront publiés les travaux d'intérêt musical général et les nouvelles concernant les projets en cours.